

Lyon, le 25 avril 2018

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU LUNDI 12 MARS 2018**

- Désignation d'un secrétaire de séance : **M. AUGOYARD**
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 : approuvé à l'unanimité

**PRESIDENT**: Monsieur BLACHE, Maire

**SECRETAIRE ELU**: M. AUGOYARD

**PRESENTS** : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

**EXCUSES**: Mme BALAS, M. GRACI.

**DEPOTS DE POUVOIR** : Mme BALAS : pouvoir à M. LAUPIES ; M. GRACI: pouvoir à Mme HAZERAN.

**ABSENTS** : M. FENECH.

M. BLACHE propose de désigner M. AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*M. AUGOYARD procède à l'appel nominal.*

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018**

#### **Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 adopté à l'unanimité.**

M. BLACHE indique que la convention et le projet de délibération 06.18.468 modifiés ont été envoyés sur les boîtes mail et M.LAFOND rapportera ce dossier.

#### **Rapport 06.17.460 - Périmètres scolaires**

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique qu'il n'y a pas de modification de périmètre scolaire dans le 6<sup>e</sup> arrondissement cette année. Seuls sont concernés le 9<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup>.

Les périmètres scolaires définis et les modifications apportées cette année seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2018.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

#### **Rapport 06.17.461 - Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019**

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

Celui-ci sera un peu plus long que le projet précédent.

On avait évoqué les différents scénarii proposés par la Ville de LYON suite au décret du 27 juin 2017, donnant aux communes la possibilité de proposer une adaptation du mode d'organisation de la semaine scolaire dans leurs écoles publiques du premier degré.

La Ville de Lyon a donc décidé d'ouvrir une réflexion de fond sur les différents temps de l'enfant à l'école et fait le choix d'organiser une large consultation. Elle a proposé deux scénarios d'organisation tenant compte :

- Le Scénario 1 sur 4,5 jours de classe avec maintien du périscolaire le vendredi après-midi.

- Le Scénario 2 sur 4 jours de classe.

Ceux-ci ont été soumis aux 167 conseils d'école lors de séance extraordinaire entre le 15 janvier et le 6 février 2018.

Les résultats sont les suivants :

- Scénario 1 « Semaine 4, 5 jours » : 74 avis favorables qui avait été mis en place par la Ville de Lyon il y a quatre ans avec pour le 6<sup>e</sup> arrondissement seulement 2 avis favorables sur 11,
- Scénario 2 « Semaine 4 jours » : 85 avis favorables ;
- Autre : égalité de voix pour les 2 scénarii dans 8 conseils d'école ; 1 conseil pour le 6<sup>e</sup>

Les principales caractéristiques de cette semaine d'école à 4 jours sont les suivantes :

- Un temps d'apprentissage renforcé le matin : 3h30
  - 4 matinées de 3h30 (8h30-12h00) ;
  - 4 après-midis de 2h30 (14h15-16h45).

- Une pause méridienne élargie de 2h15 (élargie d'un quart d'heure) en accueil de loisirs.
- Des garderies gratuites généralisées à toutes les écoles le matin de 30 mn.
- A la place de la garderie du soir, une offre périscolaire du soir jusqu'à 18h30 qui sera payante depuis 16h45.  
On ne sait encore pas les conditions de facturation mais cela se fera sur la base des quotients familiaux.
- 
- 3h30 d'activités, le mercredi matin, qui seront payantes comme elles l'étaient le vendredi après-midi les années précédentes.

Le vote des conseils d'arrondissement puis du Conseil Municipal ensuite permettra à M. l'Inspecteur d'Académie d'arrêter définitivement cette organisation.

M. DUVERNOIS souligne qu'il reste de nombreuses questions en suspens et restent sans réponse.

Mme NACHURY souhaite souligner le sens de ce vote qui entérine le choix des conseils d'école de revenir à la semaine de 4 jours. Cela n'est toutefois pas le retour au statu quo ante. En effet, un certain nombre d'activités sont prévues et il faudra la mise en place d'une tarification pour celles-ci.

L'avis sera donc favorable parce que l'on tient compte de la consultation. Cependant, on peut émettre beaucoup de réserves comme l'a fait remarquer M. DUVERNOIS.

Un temps s'ouvre maintenant pendant lequel il faudra préciser les conditions d'application de ces rythmes scolaires d'ici la rentrée.

Tout cela a été abordé lors du conseil municipal qui tirait le bilan de la consultation comme lors de la commission éducation tenue la semaine précédente.

On verra les réponses apportées notamment en termes de tarifs, de séquençage, d'inscriptions différenciées. Le retour anticipé des enfants inscrits en maternel pour leur permettre la sieste.

Nous devons aussi témoigner qu'il y a eu un vote dans les conseils d'écoles, plus par défaut que par adhésion et qu'il y avait une forte critique sur le système tel qu'il existait avec la libération du vendredi après-midi et les conditions dans lesquelles cela avait été organisé.

Mme HAZERAN entend avec intérêt les questions soulevées mais peut-on les approfondit un peu. Quels sont les points qui posent question ? Il serait nécessaire de savoir lesquels.

Mme NACHURY indique que pour le moment les précisions manquent. Elles ont été listées lors du dernier conseil municipal et de la commission et il suffit de se référer aux comptes-rendus. Elles l'ont été même si ce n'est pas de manière exhaustive :

- Les tarifs ne sont pas connus,
- Selon la tranche horaire, ceux-ci seront plus ou moins attractifs,
- Peut-on s'inscrire au mois, trimestre ou à l'année ?
- Les enfants pourraient revenir en maternelle avant l'heure mais dans quelles conditions ?
- Le regroupement d'activités dans certaines écoles.

Il est dit que la qualité des activités proposées devrait être améliorée mais sans autre précision. De même on ne sait rien sur l'aide aux devoirs : quand prendra-t-elle place et dans quelles conditions ?

La Ville dit qu'il y a deux mois pour travailler avant les inscriptions. C'est la raison pour laquelle si le vote est favorable c'est avec les réserves dues aux raisons évoquées.

Mme HAZERAN indique qu'un certain nombre de choses avaient été évoquées lors de la réunion publique tenue dans le 6e et où si peu d'élus étaient présents, notamment sur l'optimisation des tarifs en faisant en sorte que les associations n'aient pas des temps morcelés de manière à aménager leurs horaires mais aussi leurs tarifs. Cela avait d'ailleurs fait l'objet de questions par l'auditoire. Il y aura certainement tout un travail à faire en amont. Le travail qui est fait l'est dans l'intérêt de l'enfant. Les réponses seront données en temps voulu mais demande un travail d'organisation.

M. DUVERNOIS indique qu'ils n'étaient pas présents à la réunion publique. Les questions posées aujourd'hui sont des questions exprimées lors des séances des conseils d'écoles que ce soit par Mme NACHURY ou lui-même et ils ont assurés tous deux l'intégralité des séances des conseils entre le 15.01 et 6.01. S'ils n'étaient pas présents à ladite réunion, ils ont été toujours présents auprès des familles et

dans l'intérêt de l'enfant. Quand on regarde l'intérêt de l'enfant dans la délibération, pour certains d'entre eux, ils seront présents plus de 50 heures par semaine.  
Les conseils d'écoles ont apporté beaucoup plus à la réflexion que la réunion en question.

Mme NACHURY souligne que les questions ont été portées par des motions des conseils d'école. Il y a notamment celle des repas assurés par les associations le mercredi : dans quelles conditions, quelle sécurité.

M. SIMOND rappelle l'inquiétude de la MJC car elle est financée partiellement pour les actions qu'elle assurait. Avec ce changement, il y a une crainte d'un manque à gagner. Il y a une concurrence avec les clubs l'après-midi. Ils se demandent si le taux de remplissage sera bon. Les clubs avaient perdu beaucoup lors de la mise en place de la réforme. Ils espèrent pouvoir récupérer un certain nombre de jeunes sous réserve qu'ils puissent obtenir des créneaux horaires. C'est un problème de gestion de ces créneaux entre les établissements scolaires et les clubs de sport. Ces réponses doivent être apportées très rapidement et pas en juin et juillet. Ils doivent s'organiser en avril ou mai, de même que les associations culturelles. Une concertation avec l'arrondissement serait la bienvenue et prise en compte de ce qui est souhaitable serait sympathique.

M. DUVERNOIS souligne que cette question est importante. La ville va réaliser les inscriptions en deux temps cette année ; tout d'abord les inscriptions scolaires à partir du 9 avril puis après la fin mai, la délibération globale avec les réponses aux questions évoquées sera prise. Viendront ensuite les inscriptions au périscolaire. Cela veut dire que les parents ne se positionneront qu'à partir du mois de juin : temps de midi, garderie du matin, offre périscolaire du soir et mercredi matin.  
Il regrette de voir qu'il avait été dit de conserver la semaine des quatre jours à l'époque. L'expérimentation se termine après quatre ans, la Ville revenant en arrière mais on reste avec de vraies interrogations.

Mme HAZERAN demande si des propositions concrètes peuvent être faites car cela doit être un travail d'équipe.

Mme NACHURY considère qu'ils n'auraient pas procédé de cette manière. Il a été indiqué par l'adjoint à l'éducation que la Ville travaillait aux réponses et il n'est pas demandé d'autres propositions par quiconque. Aucune commission n'a été mise en place. En tout état de cause, cela implique aussi une complexité de paramètres à prendre en compte notamment budgétaires. Il y aura une proposition par l'exécutif sans travail par des commissions. Une collaboration n'est pas prévue.

M. BLACHE relève le caractère sensible et difficile de ce sujet dès lors qu'on touche à l'éducation des enfants. On revient au système des quatre jours. Il faut maintenant revenir en arrière en peu de temps. Il pense qu'avec de l'intelligence collective, cela peut permettre de solutionner cette problématique ardue rapidement. En tout état de cause, il faut que cela fonctionne d'ici le mois de septembre.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.462 - Parc de la Tête d'Or - Porte des Enfants du Rhône / Restauration du portail place Général Leclerc à Lyon 6e - Opération n° 06016007 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20012**

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que par délibération du 25 septembre 2017, le lancement de la restauration du portail situé Place Général Leclerc a été approuvé. Le montant de l'opération était estimé alors à 980 000 € TTC. Après consultation des entreprises et malgré une relance de la consultation du lot le plus déterminant (ferronnerie – désamiantage), les montants des offres sont globalement supérieurs aux estimations établies par la maîtrise d'œuvre assurée par Didier Répelin.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'opération à 1 230 000 € TTC. Ce montant comprend la mise en place d'un portail temporaire sécurisé et indépendant permettant de ne pas fermer comme il était initialement prévu cet accès pendant les 3 mois prévus pour le désamiantage. Le chantier démarrera le 4 juin pour dix mois mais sera précédé dès le mois d'avril par la pose du portail provisoire.

Mme CROIZIER souhaite profiter de ce dossier pour intervenir sur un dossier connexe, celui des petites serres. Petites serres mais grand patrimoine....

Le jardin botanique de Lyon est le 1<sup>er</sup> jardin botanique de France, dans les 5 premiers jardins botaniques d'Europe et dans les 10 premiers du monde, alors que l'on dénombre plus de 14 000 espèces, dont certaines, bien sûr, menacées, près de 60 000 plantes.

Elle souligne que nous avons vraiment la chance, à Lyon, d'avoir des spécialistes connus mondialement sur certaines espèces. C'est donc non seulement le patrimoine immobilier qui est en jeu, mais aussi le patrimoine végétal.

Nous possédons des collections nationales, nos spécialistes travaillent avec des chercheurs, des écoles avec tout un tissu scientifique.

Le Parc est le 1<sup>er</sup> site le plus visité de Lyon : plus de 3 millions de visiteurs. Malgré les conditions actuelles, plus de 160000 visites sont recensées dans les serres.

Il est donc temps qu'une véritable décision politique soit prise.

Elle estime qu'il faut se poser les bonnes questions et qu'il faut se donner les moyens d'y parvenir : la Ville ne peut plus entretenir seule le Parc : c'est à la Métropole de prendre ses responsabilités et pourquoi pas à cette dernière de se tourner vers la Région.

Elle s'interroge sur la situation des petites serres: depuis plus de 10 ans, la Ville mène des études et elle est convaincue que désormais les Services sont en capacité de présenter différents scénarii et leurs coûts :

- 10 millions d'euros étaient prévus à la PPI, somme qui risquait d'être insuffisante mais qui permettait alors d'inscrire cette opération dans le mandat en cours.

Elle estime que depuis longtemps des mesures conservatoires auraient dû être prises, autres que des filets qui ne tiennent bientôt plus et l'installation d'une serre qui était conçue comme provisoire.

Elle conseille à quiconque de passer le long de l'allée des joggeurs (qualifiée de lieu le plus fréquenté par les coureurs en France, selon l'application STRAVA): carreaux cassés avec des morceaux par terre (là, l'amiante ne gêne personne), des dégradations telles que l'on ne va bientôt même plus pouvoir réhabiliter en particulier les pavillons d'angle magnifiques qu'on va devoir bientôt démolir pour –au mieux, reconstruire

Les pavillons tiennent par la rouille.

L'absence de choix éclairé conduit à la dégradation exponentielle des lieux et donc au surcoût d'une réhabilitation éventuelle et à la destruction des collections.

Elle ne parle pas de sécurité du personnel et de leurs conditions de travail, ni de la sécurité des joggeurs comme dit précédemment.

Elle considère que ce jardin botanique ne mérite pas une solution au rabais. Mais elle se demande si cette solution dégradée est réellement celle que le Maire de Lyon a choisie ?

En résumé, il faut que le politique fasse un vrai choix par rapport à des objectifs précis et des solutions techniques claires : Elle s'interroge sur ce qu'on veut pour ce jardin botanique? Quelle est notre ambition ?

Que l'on sache par exemple au regard de l'augmentation du budget de l'Atelier de la Maison de la Danse au Musée GUIMET à combien on estime le sacrifice de ce patrimoine immobilier et végétal.

M.BLACHE indique que, lorsque Mme CROIZIER évoque la gestion municipale qui, à son sens, peut être questionnée, en fait, tous ces sites dépendent des visiteurs. Ceux-ci ne sont pas que des habitants du 6<sup>e</sup> (très peu !), pas que des habitants de la Ville de Lyon, de la Métropole voire des alentours. Il serait normal que ce Parc soit affecté à cette dernière a minima, voire avec la collaboration de la région. Cela correspondrait à son utilisation. Le budget du 6<sup>e</sup> et de la Ville est impacté fortement pour un objet qui est cher à bien d'autres qu'aux habitants de la Ville de Lyon.

Mme HAZERAN rebondit sur ce qu'a dit Mme CROIZIER avec laquelle elle est d'accord. Il y a trois millions de visiteurs par an, d'étrangers et quand on entend ce qu'elle décrit sur le classement européen, il serait peut-être intéressant de rechercher si certains budgets ne seraient pas disponibles à ce niveau. A ce niveau ce sont toujours des cofinancements mais qui peuvent être obtenus. Il faut un travail d'équipe.

Mme CROIZIER est certaine que le travail mené depuis 10 ans maintenant permettrait de manière précise d'éclairer des choix. En fonction de ce que l'on veut, des moyens financiers disponibles sans doute, tout permettrait de faire un choix éclairé. Là, on laisse la situation se détériorer ; les carreaux se

casser, les filets contenir des morceaux, les agents travailler dans des conditions très difficiles même si une part des serres a déjà été condamnée. Petit à petit, malheureusement, les collections vont se détériorer. A la limite si c'est le choix qui est fait après tout ! Ce qu'elle craint, c'est que les choses ne se passent pas comme ça, il n'y a pas de prise de conscience réelle de ce que le Maire de Lyon souhaite. Que veut-il pour ce jardin botanique ? Veut-il un scénario à 10 millions (chiffre de la PPI), à 5 millions ou à 15 (pris au hasard pour exemple) ? Elle n'en sait rien. De toute façon, le temps passant on va vers une solution dégradée. Autrement on se reprend et on va chercher l'argent à la région ; on a trouvé 2 millions pour l'atelier de la danse. De quoi parle-t-on ?

M.BLACHE indique que dans un investissement comme celui-ci, il faut une programmation tant dans l'objet que la durée sinon on arrive dans une impasse. Il est alors trop tard.

Mme NACHURY indique qu'il est fait état par Mme CROIZIER des petites serres mais il y aurait bien d'autres éléments à prendre en considération : la question est de savoir quelle ambition on a pour le Parc de la Tête d'Or ? Ce n'est pas seulement un morceau de nature, c'est un parc exigeant par son histoire, sa composition, ses éléments patrimoniaux. Certes, toutes les choses ne peuvent pas se faire en même temps mais la prise en compte d'un ensemble d'éléments de maintenance, de travaux d'investissement et un phasage sont nécessaires. Elle regrette que l'outil qu'était le Comité d'Orientation du Parc ne soit pas plus actif pour suivre l'ensemble de ces sujets. Il y avait eu un travail d'inventaire sur le Parc, son évolution et les exigences que cela imposait.

Les petites serres vont finir par tomber toutes seules, comme ça on aura la réponse ! On ira ramasser les morceaux. C'est dommage mais encore que ! Il faut peut-être avoir le courage de les supprimer, le courage de reconnaître que nous ne sommes plus en capacité de maintenir certains éléments du Parc. Les grandes serres, qui ont été refaites, vont aujourd'hui avoir besoin de travaux. On ne peut pas toujours courir derrière les urgences.

Mme CROIZIER confirme qu'on s'est aperçu que certains morceaux des grandes serres qui commencent à tomber, un tassement s'est fait et effectivement on risque de se retrouver dans la même configuration, pas totalement car si elles sont plus récentes mais ce seront des budgets importants. On a parlé de la Porte des Enfants du Rhône. Il suffit de regarder les deux autres portes : même filet, même configuration.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

#### **Rapport 06.17.463 - Indemnisations dans le cadre du tournoi de tennis ATP 250 Open Parc du 20 au 27 mai 2017 de la SARL "Les Gones du Parc"**

M.SIMOND présente ce rapport.

Comme il l'a été dit le Parc de la Tête d'or est un joyau : la Porte des Enfants du Rhône, l'Orangerie, les petites serres, le chalet du parc,... et le vélodrome. Le tournoi de tennis sur terre battue « Open parc Auvergne-Rhône-Alpes », classifié « ATP 250 », organisé par la société « Open Parc », s'est tenu du samedi 20 mai 2017 au samedi 27 mai 2017 inclus, dans l'enceinte du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6<sup>e</sup>.

Pour l'organisation de ce tournoi, la Ville de Lyon a mis à disposition de la société « Open Parc », le Vélodrome Georges Prével et ses abords, pour les opérations de montage et démontage et pour le tournoi lui-même.

Toutefois, la SARL « Les Gones du Parc » n'a pu effectuer son activité commerciale et notamment : les circuits bateaux électriques et deux sujets mobiles dont le petit train.

Il en résulte qu'une compensation doit être apportée en fonction du chiffre d'affaire potentiel perdu. Le montant du dédommagement prévu est de 4 268,82 €.

M. LAUPIES fait remarquer que le dossier porte sur le remboursement de perte de chiffre d'affaire pour l'année précédente (2017), le tournoi 2018 devrait se tenir du 19 au 26.05.2018.

M.SIMOND souhaite souligner comme l'a fait Mme NACHURY qu'il y a de plus en plus d'événements sportifs qui sont organisés dans le Parc de la Tête d'Or : c'est le « spot » préféré des runners, de

nombreuses activités sportives y sont pratiquées du matin au soir. Cela pose des problèmes à la police qui ne sait plus ce qui est autorisé ou interdit.

Il devient primordial d'organiser un comité d'orientation afin de rediscuter de l'usage qui en est fait.

C'est une véritable vitrine et pas seulement pour les Lyonnais. Pour le tournoi, les personnes viennent des quatre coins du monde. Ce qu'ils voient c'est la Porte des Enfants du Rhône avec un échafaudage, les petites serres s'écroulent, le chalet du Parc est vide. Il se dit profondément blessé par l'image triste que cela donne.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.464 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Roulez Jeunesse", pour l'organisation de la 2e édition des "Boucles d'Or", le samedi 21 et le dimanche 22 avril 2018**

M.SIMOND rapporte ce dossier.

L'association Roulez Jeunesse organise la 2<sup>e</sup> édition de la manifestation « Les Boucles d'Or », le samedi 21 et le dimanche 22 avril 2018.

Elle souhaite promouvoir l'utilisation du vélo en ville, par l'intermédiaire de la culture et l'organisation d'événements. Il y a plein de stands et d'organisations mobilisant des jeunes et des moins jeunes.

En 2017, 150 coureurs ont participé aux deux épreuves du week-end et environ 1 000 spectateurs sont venus assister aux courses.

Cette année, deux courses sont prévues :

- Le samedi 21 avril de 10h00 à 22h00 aura lieu la course « Last (Wo)man Standing »,
- Le dimanche 22 avril de 14h00 à 20h00 aura lieu l'épreuve « Cyclo-Cross », 4<sup>e</sup> et dernière manche des « ChistocrossSeries ».

Mme HAZERAN entend bien ce qui est dit au sujet du Parc. Elle le voit en mutation et le connaît bien pour le fréquenter quotidiennement depuis plus de 13 ans. Il faut qu'il soit sorti du Budget de la Mairie du 6 et de la Ville et il faut aller chercher plus loin que les budgets locaux. Quand on va sur Internet, le Parc y est vanté et fait l'objet d'une communication comme lieu d'attraction touristique. Le kiosque de musique a une toiture magnifiquement restaurée. On arrivera à tout faire petit à petit.

M. BLACHE fait remarquer que c'est un des plus grands parcs intra-muros d'Europe. Il rappelle que les pouvoirs du Conseil d'Arrondissement ne sont pas étendus. Cela doit être géré au niveau de la Mairie Centrale en termes de vision, de planification et d'investissement.

Les personnes extérieures voient peut-être moins dans le détail. La mission ici est d'entretenir. La prise en charge doit être au minimum au niveau de la Métropole.

Mme HAZERAN partage tout à fait cet avis.

M. AUGOYARD trouve que le débat est toujours le même quand on aborde le Parc de la Tête d'Or et il n'avance pas. Lorsqu'il était élu au Grand Lyon, il répétait de manière réitérée que la gestion de celui-ci devait être alors communautaire maintenant métropolitaine. Il sait que la pédagogie est l'art de répéter. Il faudrait alors le répéter au Maire de Lyon, au Président du Grand Lyon, voire au Ministre de l'Intérieur et cela pourrait être mis dans un amendement qui passera au Parlement afin de faire modifier les choses.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.465 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Lyon 64 Echecs" pour l'organisation de la 25e édition du tournoi des Hôpitaux de Lyon, le samedi 26 mai 2018**

M.SIMOND présente ce rapport.

L'association « Lyon 64 Echecs » a pour objet le développement de la pratique du jeu d'Echecs, au sein du club et en dehors. Organisateur de nombreux événements dont la 25<sup>e</sup> édition du Tournoi des Hôpitaux de Lyon d'Echecs et de Dames, le samedi 26 mai 2018, à l'Hôpital Neuro-Cardio de Bron. Elle réunira environ 200 personnes, parmi lesquels des patients, des parents de patients, des personnels hospitaliers et des joueurs licenciés.

Le montant des dons et inscriptions sera reversé à deux associations partenaires soutenant les enfants hospitalisés et leurs familles : « Les Blouses Roses » et « Vivre aux Eclats ». Des dons peuvent être d'ores et déjà faits auprès de ces associations.

L'association a sollicité M. le Maire de Lyon afin qu'il en soit le Président d'Honneur.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'association «Lyon 64 Echecs» pour l'organisation de ce tournoi.

M.SIMOND annonce que le 14 mars, l'association organise le championnat académique des collèves au collège Vendôme. Il y aura des clubs du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>, Villeurbanne, Chazay d'Azergues. Il salue cette initiative qui est une première sur Lyon. C'est qualificatif pour les championnats de France qui auront lieu le 9 octobre.

Il souhaitait mettre à l'honneur M. CRESTON et son club.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.466 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 euros aux associations sportives de proximité**

M.SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Des aides financières sont apportées à des clubs sportifs qui se partagent une enveloppe de 2000 € laquelle est répartie de manière équitable entre quatre structures pour le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Les structures sont les suivantes qui recevront chacune 500 € :

- ALSB – Sport ensemble – vise à rendre le sport accessible à tous,
- Capoeira Senzala – pour découvrir les différentes danses – pour la poursuite du projet battle de danse
- Ekilibre – pout un projet en cours pour permettre la sensibilisation des personnes pratiquant la slack line : sur la base de lanières tendues entre 2 points, une pratique s'apparentant un peu au funambulisme. Un guide rédigé afin de faire attention à ne pas blesser les arbres.
- Les gones de Lyon – Foot US – une aide pour l'achat de matériel.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.467 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions**

Mme DARBON présente ce rapport.

Elle ne parlera pas de l'état du Parc car ce n'est pas le sujet.

Elle rappelle que l'Orangerie est utilisée par la direction des Espaces Verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), la délégation à la Culture propose, en collaboration avec la direction des Espaces Verts, de soutenir la diffusion des arts plastiques, avec la mise à disposition gratuite de la salle du mardi 16 avril au lundi 15 octobre 2018 à neuf projets d'expositions.

Elle souligne l'un d'entre eux particulièrement :

- La 6<sup>e</sup> Biennale Internationale du pastel du 29 août au 1<sup>er</sup> octobre, exposition organisée par l'association l'Art de cœur de l'art (dont le siège social se situe 1 rue du Plat – 69002 Lyon), qui a pour but de promouvoir le pastel tout en offrant un soutien et une visibilité à des œuvres et des

organismes sociaux à laquelle la Mairie du 6<sup>ème</sup> est associée chaque année. Elle est chargée de choisir 2 artistes qui se voient proposer d'exposer leurs œuvres pendant une semaine à la Mairie du 6<sup>e</sup>.

En conséquence, il est proposé de mettre gratuitement à disposition de ces associations la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. A titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 € HT.

Mme HAZERAN fait remarquer que l'Orangerie a été repeinte. Toutes les personnes qui la fréquentent la trouvent très bien. Certes, il faudrait des toilettes mais les choses avancent.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**Rapport 06.17.468 - Attribution d'une subvention de 22 500 euros à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé - Approbation et autorisation de signature d'une convention mixte - Année 2018**

M. LAFOND rapporte ce projet de délibération.

La Ville de Lyon soutient chaque année de nombreuses initiatives pour l'accès au droit (diversité, égalité femmes - hommes, handicaps). A ce titre, elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes sur le territoire lyonnais.

L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon organise des consultations généralistes ou thématiques par téléphone, mais également au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats ou des Maisons de Justice et du Droit (MJD). Ces actions représentent pour l'Ordre des avocats un coût de 378 400 € pour 2018.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats (ce qui existe depuis de nombreuses années) et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de Justice et du Droit (MJD) sont le relais.

Il précise que ces permanences réalisées en Mairie d'arrondissement existent depuis la première convention signée en mai 1997 et depuis juillet 2012 pour le dispositif d'accès au droit anti-discrimination.

La subvention à l'ordre des avocats se monte à 22 500 €.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

#### **Questions diverses.**

M. BLACHE annonce la tenue du « marché autrement » le 24 et 25 mars sur la place Maréchal Lyautey. Elle a rencontré l'année dernière un très grand succès. Il y a eu différents exposants et notamment VEOLIA avec une fontaine à eau pour parler de l'eau potable sur toute la Métropole. Cette opération aura lieu deux fois par an. Il tient à la conserver car elle rencontre énormément d'affluence.

Mme SERVIEN indique que le Maire doit avoir reçu un courrier de Mme Sandrine FRIH, Adjointe à la Mairie Centrale, suite aux différents tracts distribués sur lequel certains élus ont été omis. Elle ne sait pas si c'est une maladresse ou...

La seconde chose, c'est qu'elle souhaite demander à M. KEPENEKIAN, car comme M. BLACHE, elle n'a pas d'information sur ce qu'il compte faire pour les petites serres et ce qui est prévu à court ou moyen terme ou si elles vont disparaître. Cela permettra à tout le monde de savoir ce qu'il en est.

M. BLACHE indique que pour ce qui est du premier point, on a un problème avec les boîtes mail. Comme vous le savez, vous recevez vos courriels sur les boîtes mairie-lyon, or ils reviennent car les

boîtes sont pleines. Entre temps, les documents ont été édités et ont été diffusés. C'est une erreur. Sur ce sujet, il n'y a aucun souci pour ouvrir le site internet, si le groupe veut faire valoir des points, des actions. Cela ne se reproduira pas. Ce n'était pas volontaire.

Mme HAZERAN souligne que cela ne leur a pas fait plaisir, d'autant plus qu'en prenant le logo de Ville Lyon 6 et que l'on présente les élus du 6<sup>e</sup>, ils sont tous présents. Il est prévu dans le règlement intérieur, il doit être prévu une place pour les élus d'opposition.

Elle a été fâchée c'est le fait d'être mis en porte à faux pour toutes les réalisations qui sont faites et qui sont issues d'un travail collectif. Elle s'est notamment beaucoup investie pour l'aménagement du Cours Vitton depuis qu'elle siège au conseil d'arrondissement et quand elle voit ce qui est inscrit en gras et majuscule, elle ressent un grand déplaisir mais c'est la même chose pour l'installation de vidéo-protection.

Tel que s'est présenté, cela donne l'impression que c'est une certaine équipe de la mairie d'arrondissement qui travaille alors que c'est un travail global de l'ensemble de l'équipe y compris des autres élus que l'exécutif.

M. HEKIMIAN souhaite faire une simple remarque. Il ne souhaite pas la polémique. Il veut faire remarquer que lorsque le Maire de Lyon fait part de ses réalisations, il n'a jamais entendu ce dernier parler d'équipe mais « c'est mon bilan ». Dans un souci d'honnêteté intellectuelle, même si la période électorale n'a pas encore commencé, on peut voir que si une équipe a des projets, elle le formule en disant « c'est mon bilan ».

Après il comprend qu'on puisse réagir comme il vient d'être fait mais dans ce cas, il faut faire la même remarque à la Ville de Lyon. D'ailleurs sur tout ce qui sera réalisé sur la ville pendant ce mandat, il faudra dire que c'est un travail d'équipe en associant tous les élus.

Mme HAZERAN remarque que l'on voit bien que l'on est dans une échéance. Toutefois, le budget est un budget global.

Elle reconnaît que l'exécutif avait des projets mais elle estime qu'un travail conjoint a été mené.

Elle aborde aussi le dépôt d'un tract sur les pare-brise concernant le stationnement. D'où vient-il ?

M. BLACHE indique que cela n'est pas la Mairie du 6<sup>e</sup>.

Mme HAZERAN que cela nous ramène à l'Arrêté Municipal interdisant la publicité sur les pare-brise. Elle rappelle en outre, qu'à ce moment-là, il pleuvait et que les automobilistes se sont retrouvés avec un tract collé dessus. Ce tract a été mal perçu.

M. BLACHE estime que, pour ce qui est du cours Vitton, on ne peut pas dire que cela n'est pas l'exécutif du 6<sup>e</sup> qui a fait avancer les choses. Il souligne qu'il a eu au téléphone Gérard COLLOMB, suite à la marche blanche quant aux engagements que ce dernier avait pris, or, il sait qu'il n'a qu'une parole.

Il rappelle que la situation s'était même un peu tendue pour obtenir une avancée. Cela fait maintenant 30 ans que dure ce dossier.

Il est normal que ce soit à l'instigation de l'exécutif car c'est sa mission, on doit aller à des réunions, être en lien téléphoniquement pour faire progresser les choses. Le bilan est donc bien celui de l'exécutif. S'il y a des points spéciaux, une place pourra être réservée pour en parler.

Il est d'accord avec Mme HAZERAN. Il faut d'ailleurs en parler avec les élus du 3<sup>e</sup>, ainsi tout le monde sera en phase.

Certes, il y a eu un souci de courriel. Toutefois, pour ce qui est du contenu de la communication, cela est à voir.

Il regrette que le travail ne soit pas plus collaboratif mais les choses sont ainsi et notamment il aimerait collaborer avec la mairie centrale sur des suivis non faits mais elle ne leur laisse pas la parole.

M. AUGOYARD souhaitait parler un peu du fond, ce qui changera. Il commence par un préambule, car quelque chose commence à l'énerver quelque peu. C'est entendre que l'opposition a fait remonter les choses à la mairie centrale. Il tient à rappeler que dans le 6<sup>e</sup> la majorité n'appartient pas à l'opposition. La seule autorité légitime pour faire remonter les sujets, ce ne sont pas les élus de l'opposition mais de la majorité, notamment par les élus municipaux dont le maire. La légitimité est celle de l'élection et il ne faut pas remplacer celle qu'ont donnée les électeurs car ceux-ci ont confié la majorité pour ce mandat

à l'exécutif actuel. Il faut reconnaître que si cela continue ainsi, il en sera peut-être de même la prochaine fois.

Sur le fond étaient évoqués les déplacements, disant qu'on était plutôt satisfait sur un point, c'est que le cours Vitton avance. On a une question lancinante, évoqué à maintes reprises et notamment sur un grand nombre de réunions auxquelles Mme CROIZIER, M. LAUPIES et lui ont assisté et où il ne l'a jamais vue. Il a travaillé avec M. BLACHE, M. LAUPIES et les services pour voir concrètement comment les choses allaient pouvoir se passer. Ce sont tout un tas de travaux auxquels il a fallu prendre part depuis de nombreuses années.

On ne peut plus se satisfaire de la proposition faite par la Ville de Lyon, notamment à la réunion publique du 1<sup>er</sup> mars et sur les priorités et la priorité donnée aux piétons pour sécuriser ceux-ci et les commerces. Encore heureux qu'il n'y ait pas de piste cyclable car on aurait encore amputé la place des piétons et du stationnement. Il faut remercier le Grand Lyon.

Le problème, c'est qu'on est sur une échelle qui ne devrait pas être celle du mandat mais une approche en termes de projets. Tout ne s'arrêtera pas en 2020.

Pour ce qui est du cours Vitton, on est sur la portion tête d'or/Garibaldi.

L'autre thème à aborder et sur lequel il reste circonspect, c'est le Cours Lafayette. Ce dossier est évoqué très souvent, remis sur le devant de la scène et a été mis sous le feu des projecteurs surtout par le biais des commerçants. Ils ont lancé une pétition car il y a des difficultés que l'exécutif a fait remonter aux autorités compétentes, car cela est sa mission, au SYTRAL.

Il a été évoqué une indemnisation des commerçants et on se demandait si cela marchait, or un seul dossier avait été monté. La solidarité entre élus doit s'exprimer non seulement entre délégations mais avec les élus du 3<sup>e</sup> car ce sont des choses que le 6<sup>e</sup> a tenté de faire remonter et qu'il faut partager.

Comme l'on sait parfois que l'impact médiatique est plus grand que l'impact démocratique, il espère que la démarche médiatique ira plus loin que celle qui a été portée par les élus.

M. LAFOND rappelle que le lundi 19 mars se tiendra le forum des habitants de 19 à 21h00.

Mme CROIZIER annonce que le 27 mars à 18h30 une réunion de présentation aura lieu à la mairie du 6<sup>e</sup> sur le projet Part Dieu et son impact pour l'arrondissement pour les 3 ou 4 ans à venir, la situation devenant plus complexe en termes de circulation.

Mme HAZERAN rappelle à l'éminent juriste qu'est M. AUGOYARD en ce qui concerne les budgets publics et notamment en matière de mandatement, on ne peut engager au-delà d'une certaine date.

M. AUGOYARD lui demande si elle a déjà assisté à la présentation d'un projet : un débat est lancé avec concertation publique. On ne dit pas que cela prend un an parce qu'il y a le mandatement. Pour Garibaldi, il y a une 1<sup>ère</sup> tranche, une seconde va être lancée. Cela n'est pas à cause de cela que le Grand Lyon ne s'est pas engagé pour la suite.

M. BLACHE indique que l'exécutif du 6<sup>ème</sup> était favorable de manière pragmatique pour une réfection du cours Vitton au Bd des Brotteaux jusqu'à Garibaldi. Cela permet de résoudre le problème de la rue Tête d'or jusqu'à Garibaldi où le cours est le plus étroit, le plus étroit. Cela est présenté par le Président de la Métropole, M. KIMELFELD et cela va bien.

Pour quelles raisons, il y en a plusieurs :

- cela va permettre l'agrandissement des trottoirs,
  - apaiser la vitesse,
  - Améliorer la visibilité
  - permettre de rendre aux piétons où il y a une station de métro la possibilité de circuler en toute sécurité.
- On n'a pas rajouté les vélos car il y a 17 kms de pistes sécurisées car ils peuvent remonter par Sèze et descendre par Tronchet.

Le projet devrait être finalisé fin 2019 et c'est globalement satisfaisant. Ce sera bien sous réserve de ne pas découvrir des problématiques en cours de la réalisation.

\* \*

*La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mardi 15 mai 2018 à 18h30.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**